

CHARTRE DU JOUEUR

Le joueur est licencié au club pour être formé en tant que joueur et éduqué en tant que personne, il a donc des droits et des devoirs.

Le joueur a droit :

- à une formation de qualité,
- au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs,
- au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment
- à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer,
- à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés,
- au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence,
- à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,
- à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin ».

Le joueur a le devoir :

- d'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe,
- d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau »
- d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations,
- d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables,
- d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.

Règles de vie à respecter :

- connaître les règles de vie du groupe, les respecter,
- participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...
- gérer de manière responsable son équipement personnel,
- transmettre à ses parents toutes les informations qui leur sont destinées,
- donner en toutes circonstances une bonne image de son club,
- être un compagnon agréable dans la vie de groupe,
- accepter, voire aider, ceux qui auraient des difficultés,
- accepter et respecter les « différences »

Signature du coach

Signature du joueur, et le parent si mineur

Nom du joueur : _____

Equipe : _____